

Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 26 septembre 2007

- **Séance du..... 26 septembre 2007** Nombre de membres en exercice : 13
- **Date de la convocation 18 septembre 2007** Nombre de votants : 13
- **Date d'affichage du compte rendu 07 septembre 2007** Nombre de procurations :

L'an deux mille sept, le vingt six septembre à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le dix huit septembre deux mil sept, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, BEAUMONT Philippe, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, DELGUTTE Stéphanie, FORT Alain, TROUVÉ Yannick, BOUCHENY Patrick, GUIOCHON Rémy, BASTIEN Claire, TESSIER Raymond, SABOURIN Hervé

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Christine Baverel, secrétaire de mairie

1. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 04 septembre 2007

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal n'appelle aucune remarque de la part des participants ; il est adopté à l'unanimité.

2. PLAN EDUCATIF LOCAL (contrat avec la DDJS)

Stéphanie Delgutte présente le bilan de l'année écoulée et les perspectives à venir.

BILAN2006-2007

► Atelier Ludo Maboul

L'atelier a bien fonctionné : 16 inscriptions, la demande est forte sur les jeux vidéo mais les jeux de société classiques sont encore bien utilisés, une grande motivation existe pour organiser des événements liés au jeu.

Quelques points faibles : l'activité ne touche qu'une partie du public ciblé (essentiellement les garçons) ; l'organisation en 4 tranches horaires n'est pas adaptée ; risque de concurrence avec d'autres activités sur le territoire, en premier lieu le local jeune qui reste vide sur cette tranche horaire.

Bilan financier

dépenses		Recettes	
Encadrement (5 mois)	1.691 €	Participation des usagers	160 €
Matériel	2.405 €	Commune	1.846 €
	346 €	Contrat Jeunesse et Sports	1.000 €
TOTAL	4.096 €		4.096 €

► SORTIES socioculturelles et sportives

L'aide a porté sur le financement du transport en commun. Ce type d'action est difficile à mettre en place par les services communaux à cause de l'encadrement nécessaire et des responsabilités engagées.

La sortie Lasergame organisée par la JAF a été très suivie ; c'est un bon exemple d'action pouvant être mise en œuvre par les associations.

➔ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la municipalité décide de financer rétrospectivement le déficit de cette action en accordant une subvention exceptionnelle de 400 € (quatre cents euros) à la JAF (Jeunesse Active de Fors).*

► **Local Jeunes**

Le bilan est positif : local très bien aménagé et équipé à l'intérieur, les jeunes (8 en moyenne par tranche d'ouverture) se sont bien appropriés ; la demande est forte pour mener des projets d'aménagement intérieur et extérieur

Des points faibles : L'extérieur n'est pas très accueillant et les toilettes inadaptées (donc pas utilisées). L'appropriation du lieu par les jeunes est très territoriale et les nouveaux venus ont du mal à s'insérer.

Bilan financier	dépenses		Recettes	
	Bâtiment (achat modules + travaux)	29.933 €	Participation des usagers (*)	
Mobilier + équipement	4.788 €	Commune	34.067 €	
Location WC chimique (4 mois)	346 €	Subvention équipement CAF	1.000 €	
TOTAL	35 067 €		35.067 €	

(* adhésion commune avec le Ludo Maboul)

→ *Au vu de ce rapport, la municipalité décide d'étudier quelle serait la meilleure solution pour construire de véritables toilettes pour le local Jeunes, sachant qu'il serait bien utile que le Champ de Foire en bénéficie par la même occasion.*

PROPOSITIONS D' ACTIONS 2007/2008

► **Atelier Ludo Maboul**

En continuité de l'action de l'année passée avec, en plus, l'organisation de nouveaux jeux de rôles et de figurines et l'achat de matériel vidéo basique pour initiation à la prise de vue et au montage.

Budget prévisionnel	dépenses		Recettes	
	Encadrement (1 année scol.)	3.070 €	Participation des usagers	320 €
Matériel vidéo	700 €	Commune	1.450 €	
	€	Contrat Jeunesse et Sports	2.000 €	
TOTAL	3.770 €		3.770 €	

► **Culture urbaine : DANSE HIP-HOP**

Mise en place d'un atelier tout au long de l'année (stages pendant les week-ends et les vacances scolaires). Animation réalisée par un intervenant extérieur de la compagnie E-Go ayant pour finalité la production d'un spectacle.

Budget prévisionnel	dépenses		Recettes	
	Intervenant	4.000 €	Participation des usagers	2.116 €
Frais de transport intervenant	231 €	Commune	1.115 €	
	€	Contrat Jeunesse et Sports	1.000 €	
TOTAL	4.231 €		4.231 €	

→ *Vu le coût de revient, la municipalité décide que l'engagement des participants devra être ferme dès le début de l'action.*

Il est également observé qu'il faut faire attention à ce que ce type d'activité ne concurrence pas celles d'autres associations, notamment les actions de la SEP.

► **Une semaine à la montagne**

Séjour de vacances de 5 jours et 4 nuits en Haute-Garonne : organisation conjointe avec les secteurs Jeunesse des communes de Granzay et Prahecq – 6 places par commune –

Budget prévisionnel	dépenses		Recettes	
	Encadrement	400 €	Participation des usagers	1.800 €
Frais de transport	500 €	Commune	552 €	
Activité/séjour	1.852 €	Contrat Jeunesse et Sports	400 €	
TOTAL	2.752 €		2.752 €	

► **Une semaine à la mer – stage de voile légère**

Séjour de vacances de 5 jours à la Rochelle qui sera obligatoirement organisé par le biais d'une structure de centre de loisirs communal – 10 participants.

Budget prévisionnel	dépenses	Recettes	
	Encadrement	2.480 €	Participation des usagers
Frais de transport	400 €	Commune	650 €
Activé/séjour	1.090 €	Contrat Jeunesse et Sports	320 €
TOTAL	3.970 €		3.970 €

→ Les participants remarquent que, pour les deux stages qui précèdent, se pose le problème du petit nombre de jeunes touchés (6 dans un cas, 10 dans l'autre).

► **SORTIES socioculturelles et sportives**

Sorties au Lasergame et au Futuroscope, organisées par l'intermédiaire de la JAF, pour 30 participants.

Budget prévisionnel	dépenses	Recettes	
	Encadrement	€	Participation des usagers
Frais de transport	800 €	Commune	400 €
Entrées (30 participants)	1.852 €	Contrat Jeunesse et Sports	400 €
TOTAL	1.820 €		1.820 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- entérine les propositions d'actions pour l'année 2006.2007
- entérine les budgets prévisionnels de chaque action et notamment la participation de la commune auxdites actions,
- autorise la demande de subvention auprès de la D.D.J.S, pour les actions précitées, pour une somme globale de 3.720 €,
- autorise le maire, Michel Brault, à signer la convention avec la D.D.J.S.

3. Attribution d'un nom de voirie aux nouveaux lotissements

Monsieur le Maire informe les participants que le service du cadastre sollicite de la commune qu'elle nomme officiellement les nouveaux lotissements afin de procéder à la mise à jour du cadastre.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer ces lotissements :

- **Le clos du Château** : lotissement créé rue du Château, sur la parcelle cadastrée AM 326, par M. Robelin.
- **Les allées du Château** : lotissement créé rue du Château, sur les parcelles cadastrées ZT 141, 173 et 175, par VTec 79.
- **Les Prés verts** : lotissement créé au lieu-dit « Les eaux barrées », route du Chiron, sur la parcelle cadastrée AB 391, par la SCI Midi.
- **La Minée** : lotissement créé 6 rue du Bief, sur les parcelles cadastrées AB 388, 389 et 390, par M. Trouvé.

4. Ouverture d'une enquête publique pour le transfert des voies et réseaux du lotissement

Le Clos du Château dans le domaine communal

L'association syndicale des propriétaires du lotissement Le Clos du Château demande le rattachement des voies et réseaux du lotissement au domaine communal. Pour ce faire, une enquête publique d'une durée de quinze jours doit être mise en place ; elle est à la charge de la commune qui doit désigner un commissaire enquêteur et procéder à l'annonce de l'enquête par voie d'affichage et voie de presse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de lancer l'enquête publique et de laisser latitude à Michel Brault, maire, pour désigner le commissaire enquêteur ;
- d'autoriser le rattachement des voies et réseaux du lotissement Le Clos du Château au domaine communal, si le résultat de l'enquête publique le permet ;

5. Parking de la salle polyvalente

Monsieur le maire rappelle qu'il avait été précédemment décidé de refaire le parking de la salle polyvalente après les travaux d'extension et de réfection entrepris en 2006 et terminés récemment. A la suite d'une consultation réalisée auprès de plusieurs entreprises, M. Brault présente deux devis pratiquement égaux :

- SIVOM de Prahecq pour une somme TTC de 11.151,63 €,
- COLAS Centre-Ouest pour une somme TTC de 10.994,83 €, soit 9.193 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les conseillers décident de retenir l'entreprise COLAS pour les raisons suivantes** : le coût est légèrement inférieur mais, surtout, l'entreprise – bien connue de la municipalité - est mieux équipée et plus performante.

6. Signature d'une convention avec la commune de Juscorps et M. et Mme Maillet

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un enfant handicapé, Léo Maillet, dont les parents habitent Juscorps, est scolarisé à l'école de Fors depuis la rentrée 2007 (comme il l'avait déjà été en 2004/2005).

Un agent d'animation de la commune de Fors va compléter le temps d'assistance d'une AVS (assistante de vie scolaire) : 3 heures le matin des mardi, jeudi et vendredi. De plus, il déjeune à la cantine trois fois par semaine, et nécessite alors la présence d'une personne auprès de lui pendant environ 1 heure.

Le coût horaire de l'agent chargé de cette assistance est de **13,21 €** (salaire + charges). Une répartition de la charge financière est prévue entre la commune de Juscorps, celle de Fors et les parents de l'enfant qu'il convient de définir.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

→ **la répartition de la charge financière se fera comme suit :**

- **65 %** { Commune de **Juscorps**60 %, soit **5,15 €** par heure
Commune de **Fors**40 %, soit **3,43 €** par heure
- **35 %**, M. & Mme **Maillet** soit **4,62 €** par heure

→ **La commune de Fors**, employeur de l'agent chargé de l'assistance aux repas, **émettra chaque trimestre** (fin décembre, fin mars, fin juin) **un titre de recettes envers M. et Mme MAILLET et la commune de Juscorps**. Ce titre correspondra au nombre d'heures effectuées par l'agent complétant le temps de l'AVS ainsi qu'au nombre de repas pris par l'enfant au cours de la période échue, multiplié par le taux horaire respectif mentionné ci-dessus.

→ **Une convention de participation**, reprenant la répartition financière ci-dessus, sera signée entre la commune de Juscorps, la commune de Fors et Monsieur et Madame Maillet.

→ **Ampliation de cette délibération sera adressée à la commune de Juscorps** qui prendra une délibération concordante.

7. Pose de panneaux au lieu-dit Les Sanguinières de Fors

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide d'acquérir trois panneaux de signalisation routière** « *Les Sanguinières – commune de Fors* » afin de les poser aux entrées du lieu-dit route de Baguillon, route du Chiron et route de Saint-Symphorien.

8. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour l'année 2008

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1er janvier 2008 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 :

A compter du 1er janvier 2008, la commune de Fors décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité pour :

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

- **Liste des risques garantis** : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité, disponibilité d'office, invalidité temporaire, mi-temps thérapeutique
- **Franchise** : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire
- **Taux** : 5,15 %
- + Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des agents non titulaires de droit public

- **Liste des risques garantis** : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, maladie ordinaire
- **Franchise** : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire
- **Taux** : 1,45 %
- + Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

ARTICLE 2 :

Le conseil municipal autorise le maire, Michel Brault ou son représentant, à prendre et à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le centre de gestion des Deux-Sèvres.

9. Cantine scolaire

Dominique Pougard fait le bilan de l'année 2006/2007 :

→ **Nombre de repas**

Le nombre de repas est en constante augmentation : **26 160** repas ont été distribués l'année passée, contre 22 610 en 2004/2005 et 24 161 en 2005/2006, soit une augmentation de 8,25 % sur 1 an et de 13,57 % sur 2 ans.

→ **Prix du repas**

- **Le prix de revient** d'un repas (coût de l'assiette + charges de fonctionnement) est de **2,07 €**
- **Le coût de l'assiette** (denrées alimentaires uniquement) est de **1,46 €**
- **Le coût réel** (prix de revient + main d'œuvre) est de **5,94 €**.

Sachant que plusieurs denrées alimentaires de base ont beaucoup augmenté peu avant ou en début d'année scolaire, le prix du repas voté pour l'année 2007/2008 (1,48 €/ enfant) risque de ne pas couvrir le coût de l'assiette.

10. Dissolution du syndicat de gestion du CES de Prahecq

Alain Fort, conseiller municipal délégué au Syndicat de gestion du CES de Prahecq rappelle que, dans sa séance du 19 juin 2007, le conseil municipal a approuvé la dissolution dudit syndicat.

Il précise que, lors de sa réunion du 11 juillet dernier, le Comité syndical avait envisagé de verser au collège l'excédent final de trésorerie soit 1.234,45 €. La réglementation ne prévoit pas ce mode de liquidation l'excédent sera donc reversé aux communes membres (137,16 € par commune). Cependant les délégués présents ont émis le souhait que ces communes membres reversent cette somme au collège au titre d'une subvention 2008.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de verser la somme 137,16 € au collège de Prahecq** à titre de subvention pour l'année 2008.

11. Spectacle Stan & Sue du 19 octobre 2007

Le spectacle est programmé à 20 h 30 le vendredi 19 octobre 2007 ; or le club de l'Age d'Or a réservé la salle polyvalente le même jour jusqu'à 19 h 00. La mise en place se fera donc dans un délai très court : toutes les bonnes volontés seront les bienvenues...

De plus, il faut contacter les artistes afin de s'assurer de leurs besoins (la fiche technique fournie est incomplète).

Lesconseillers,

le maire,